

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à
chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de
la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le
département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Mai

CRISE MINISTÉRIELLE

Le ministère n'est pas encore constitué. Pendant quelques jours, les listes succéderont aux listes, et les combinaisons de toutes les nuances et sans nuances vont sillonner le ciel parlementaire. Le public se demande la raison de ces multiples apparitions et pourquoi la question ne se tranche pas tout de suite, puisque, cette fois, il est bien certain qu'il n'y a le choix qu'entre deux partis : le radical et le modéré.

L'explication est très simple : modérés et radicaux jouent à qui ne remplira pas la période sacrifiée des cinq mois qui nous séparent de l'élection à la présidence de la République.

L'usage, en effet, veut que tout ministère en fonctions au moment où s'opère la transmission des pouvoirs présidentiels, se retire, afin de permettre au nouveau président d'exercer sa prérogative. Le Cabinet qui succédera à celui de M. Casimir-Périer est donc assuré de disparaître aux environs du 1^{er} novembre prochain. Cette perspective tente peu les politiques avisés.

C'est pourquoi M. Bourgeois d'abord, et M. Peytral ensuite, ont décliné les offres qui leur avaient été faites.

Il n'est pas douteux que nous assistions à d'autres tentatives du même genre qui auront le même succès que les premières; après quoi, comme il faudra bien en finir, on en reviendra sous l'étiquette de « ministère d'affaires » ou quelque autre d'aussi vague signification, à cette concentration que tout le monde renie, mais à laquelle on recourt avec joie lorsque les majorités se défilent.

A l'heure actuelle, qui sait si elle ne sauvera pas une situation compromise par une Chambre sans direction arrêtée, ne sachant pas ce qu'elle veut et réduite à l'impuissance par la rivalité des coteries qui la partagent ?

REVUE DES JOURNAUX

Le *Matin* :

La retraite de M. Casimir-Périer apportera une certaine déception à ceux qui commençaient à prendre confiance dans la première tentative faite depuis longtemps, pour relever dans la République la notion d'autorité, d'ordre et de gouvernement. Le ministère avait lutté avec énergie contre les criminels anarchistes et contre les socialistes révolutionnaires.

Le meilleur éloge qu'on en puisse faire est parti des bancs de l'Extrême Gauche. Au moment où M. Casimir-Périer, suivi de ses collègues, quittait la salle des séances, son départ a été salué des cris de : « Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale ! » Nous les avons entendus. Il est certain que les socialistes forment le seul noyau solide de la majorité qui a triomphé.

De la *Patrie* :

La majorité fortuite qui a renversé le cabinet sera sans force parce qu'elle est sans cohésion.

Elle se dissoudrait spontanément, si en face d'elle se dressait spontanément un groupe puissant, compact, déterminé.

Mais il n'y a pas d'illusion à se faire : la majorité qui appuiera le ministère nouveau sera, à peu d'éléments près, celle qui dominait si superbement M. Casimir-Périer.

Elle s'expurgera à droite, se limitera à gauche et le petit jeu de bascule parlementaire recommencera pour la plus grande gloire et le plus sûr profit des partis extrêmes :

Du *Paris* :

Il faut bien le dire, le ministère meurt de l'esprit nouveau.

C'est une leçon pour les hommes politiques qui chercheront, sous prétexte d'apaisement, de conciliation, d'union de tous les Français, à s'appuyer si peu que ce soit sur la droite, voire sur les ralliés. On perd beaucoup d'un côté et on ne gagne rien de l'autre. M. Casimir-Périer l'a bien vu hier.

De la *Gazette de France* :

Et le cabinet tombe précisément pour s'être refusé à respecter et à appliquer une loi d'origine républicaine.

La législation, on l'invoque quand il s'agit d'attenter aux droits et aux libertés des citoyens conservateurs catholiques.

La législation, on la méconnaît, on la viole, lorsqu'elle entrave l'arbitraire gouvernemental et contrarie les théories ministérielles.

Nous ne supporterons pas que les évêques se révoltent contre la loi, s'écriait pompeusement M. Périer.

Nous ne supporterons pas que les ministres ne s'inclinent pas devant la loi, a répliqué la Chambre, et le ministère a été mis à bas.

La logique a parfois de ces retours ironiques et de ces conséquences que les plus malins n'avaient pas prévues.

De la *France* :

Nous ne récriminerons pas sur l'imprévoyance de la Chambre. L'heure en est passée. Un sim-

ple incident suffira pour caractériser la crise ministérielle : sur les bancs des révolutionnaires, elle a été saluée par les cris de : « Vive la Commune ! »

Nous voulons espérer que ce bruyant triomphe sera de courte durée, et que le pays n'appartient pas encore à cette minorité tapageuse, parce qu'une coalition parlementaire a renversé un gouvernement véritablement digne de ce nom.

Du *Jour* :

Nous allons encore entendre chanter le grand air de la Concentration. Nous allons revoir ces cabinets hybrides où des radicaux s'ingèrent la modération et des modérés le radicalisme, — le tout pour ne rien faire et pour démentir par les actes, grâce au lâche consentement des uns et des autres, les promesses décevantes faites par des ordres du jour mensongers.

Un peu plus de désordre, un peu plus de périls, voilà tout ce que le pays gagnera au recommencement des crises.

De la *Liberté* :

Au fond, il est manifeste que le coup de surprise d'hier est le résultat d'une intrigue, depuis quelques temps tramée dans l'ombre. Il y a de tout dans ces hostilités qui se sont soudainement coalisées en entrevoyant l'occasion opportune. Il y a, à côté de la haine des révolutionnaires contre le ministère qui les combattait si résolument, les rancunes de quelques hommes de la droite contre la façon dont le gouvernement a défendu récemment les droits de la société civile ; mais il y a, par-dessus tout, le retour offensif des partisans de la concentration, impatient de revenir au détestable système des ministères et des majorités hybrides qui se prêtent à toutes les compromissions et à toutes les équivoques.

Enfin, terminons cette revue par l'article du *Temps* dont voici les conclusions :

La politique si nettement et si carrément républicaine de M. Casimir-Périer était le contrepied de la politique de concentration.

Eh bien, non seulement nous estimons que cette politique nette, à visage découvert, est la plus honorable, mais nous la croyons encore, même après la chute de celui qui la représentait, la seule possible, et puisque le ministère modéré n'a pas réussi, nous réclameons plus vigoureusement que jamais un ministère homogène, dût-il être radical.

Londres, 23 mai.

Du *Standard* de ce matin :

« Personne ne blâmera le cabinet d'avoir donné sa démission.

restituer au moins les titres nominatifs qu'elle avait déposés entre ses mains.

Mais les semaines et les mois s'écoulaient sans qu'on entendit parler de lui.

Alors la pauvre femme, prise d'un grand désespoir, alla trouver l'amie qui le lui avait présenté, afin de savoir à quoi s'en tenir, mais cette dernière, loin de la consoler, ajouta encore à ses ardoises, en lui avouant qu'elle-même s'était laissée tromper sur le compte de ce personnage, qui lui avait également escroqué une grosse somme d'argent.

Ma mère revint chez nous bouleversée, et au milieu de ses sanglots nous raconta ce qu'elle avait fait... à notre insu... Je fus, vous le comprenez, atterré de cet événement aussi imprévu que funeste, car il nous mettait dans la plus triste situation. C'était la misère, l'affreuse misère qui tout à coup fondait sur nous. Hélas ! ce n'était rien encore en comparaison de ce qui nous attendait !...

Depuis le départ du vicomte, le caractère d'Alice, toujours égal jusqu'alors, s'était subitement modifié. Elle était devenue inquiète, nerveuse, avait des accès d'humeur non provoqués, pleurait subitement sans motif... Nous avions bien remarqué ce changement, ma mère et moi, mais nous ne savions à quoi l'attribuer.

Lorsqu'elle eut la certitude que M. de Varennes ne reviendrait pas et qu'elle sut qui il était, Alice se jeta aux genoux de ma mère, et, en proie à une douleur sans nom, lui révéla que ce misérable, abusant de sa candeur, de son innocence, l'avait séduite après lui avoir solennellement promis le mariage.

» La Droite a voulu se venger des déclarations du gouvernement au sujet des empiètements de la politique pontificale : elle devra supporter les conséquences de sa mauvaise humeur. »

Du *Daily Graphic* :

« La Droite a saisi la première occasion de montrer au cabinet qu'il ne saurait vivre sans elle. »

Du *Daily News* :

« Mis en minorité sur une question toute secondaire, le cabinet ne devait pas démissionner. »

Le *Daily Telegraph* est du même avis et doute que, dans ces conditions, M. Carnot accepte la démission du cabinet.

Le *Times* regrette la disparition du cabinet Périer. On espérait que ce ministère inaugurerait en France la stabilité ministérielle ; c'est une illusion qui disparaît avec lui.

INFORMATIONS

Congrès des chemins de fer

Paris, 23 mai 1894.

On sait que le Congrès des chemins de fer (dont la réunion a donné lieu à l'incident parlementaire qui a causé la chute du cabinet) devait ouvrir ses travaux demain.

Voici les renseignements que publie à ce sujet un de nos confrères, qui s'est enquis auprès du secrétaire de la Fédération de l'état actuel de la question.

Le secrétariat de la Fédération des Syndicats de chemins de fer ne s'est pas encore exactement informé du nombre des délégués qui doivent se réunir demain :

Nous comptons actuellement, a déclaré à ce propos M. Guérard, cent et une sections. Elles peuvent envoyer, suivant le chiffre des membres qui les composent, un, deux, trois et même quatre délégués. Mais aussi certaines sections se groupent et envoient à frais communs un seul délégué.

Dans ces conditions, le chiffre de 150 qu'on indiquait hier à la Chambre me paraît être le maximum possible des représentants au Congrès ; mais le chiffre de 120 est plus vraisemblable.

Nous ne sommes pas encore avisés de la décision prise par la Compagnie de l'Ouest et par celle d'Orléans. Nous n'avons pas appris que les congés demandés aient été refusés, mais nous ne savons pas non plus s'ils ont été accordés.

La Compagnie du Nord a refusé, en invoquant pour seul motif que les besoins du service pen-

— L'infâme, interrompit Pierre.

— Oh ! oui, l'infâme, car ma pauvre sœur n'avait été qu'un jouet pour lui, qu'un instrument de plaisir passager, et dans son sein déjà elle sentait tressaillir le fruit de ce coupable amour !... A ce terrible aveu, ma mère reçut une telle commotion qu'elle en fut comme foudroyée. Peu après elle s'agitait pour ne plus se relever, et la semaine suivante elle rendait son âme à Dieu !... Vous peindre notre douleur serait impossible. Alice, accablée par la honte et se croyant la cause de ce malheur voulait se tuer, mais j'eus assez d'empire sur elle pour l'en empêcher. Le terme de sa délivrance arrivé, elle accoucha d'un enfant mort, ce qui fut presque un bienfait, vu les tristes auspices sous lesquels l'innocent petit être aurait commencé la vie.

— C'est bien vrai ! soupira Pierre que ce récit impressionnait visiblement.

— Depuis ce temps, continua Henri de Marville, l'existence de ma chère sœur n'a été qu'une torture de tous les jours, de tous les instants, un remords qui, sans cesse, lui ronge le cœur et la mine lentement. Tout à l'heure même sa souffrance était telle que, dans un moment d'oubli, elle a failli trahir une partie de son secret : j'ai pu arrêter sur sa bouche le mot révélateur. Mais Mlle Jeanne, sans comprendre son mal, a vu son amie affligée et a compati à sa peine. Voilà pourquoi vous venez de les voir pleurer ensemble.

— L'infortunée jeune fille... combien je la plains ! murmura Pierre avec sentiment.

— Vous la plaignez ? Ah ! vous êtes généreux, monsieur Beson. Cet aveu que je retardais chaque

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 37

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

III

— Monsieur Beson, commença Henri, lorsque votre père eut jadis la générosité de nous appeler à vivre auprès de lui, ma sœur et moi, il s'en rapporta entièrement à ce que je lui appris de notre passé, à savoir que nous avions été ruinés par un coquin qui était parvenu à capter la confiance de notre mère.

Je ne pensai pas alors devoir entrer dans de plus amples détails à ce sujet. Aujourd'hui les circonstances m'obligent à le faire, quoiqu'il m'en coûte beaucoup, mais il ne m'est pas permis de différer davantage.

En peu de mots, je vais donc vous mettre au courant de toute notre existence antérieure, à partir du moment fatal où nous avons été frappés.

A l'époque dont je vous parle, nous vivions, ma sœur et moi, avec notre mère, veuve depuis plusieurs années, de M. le marquis de Marville, capitaine d'artillerie, tué à la prise de Mazagran.

Nous possédions un peu plus de six mille livres de rente. Ce n'était pas grand chose, mais cela suffisait amplement à nos besoins. J'avais alors dix-huit ans et Alice seize. Ma mère qui, bien que jeune encore, se sentait affaiblie par suite du chagrin éprouvé par la mort de mon père et pressentait sa fin prochaine, songeait déjà à établir ma sœur. Dans ce but, elle la menait dans le monde et donnait elle-même quelques soirées.

Un jour, un jeune homme qui se faisait appeler le vicomte de Varennes, lui fut présenté par une de ses amies. Beau, aimable et gracieux. de manières qui pouvaient passer pour distinguées, il plut tout de suite à ma mère, qui, croyant voir en lui un parti pour sa fille, l'attira chez nous. En peu de temps il devint notre commensal, mais malgré son extérieur séduisant, je n'éprouvais pour lui qu'une médiocre sympathie.

Malheureusement, ma sœur ne le voyait pas du même œil que moi et semblait, au contraire, être très sensible au charme de sa personne. Il y avait cinq ou six mois que nous le connaissions, lorsqu'il proposa à ma trop crédule mère une opération de bourse qui devait infailliblement lui doubler son revenu d'un seul coup. Pour cela, il était nécessaire qu'elle lui confiât tous ses titres et valeurs, afin qu'il pût en disposer à sa guise et les faire valoir au moment opportun.

Ma mère, de plus en plus aveuglée sur son compte, n'hésita pas un instant et lui remit immédiatement tout ce qu'elle possédait. Quinze jours après, il passait la frontière en nous ruinant ainsi totalement. Ma mère ne put croire d'abord à une telle friponnerie ; elle patienta quelques temps, espérant toujours qu'il reviendrait pour lui

dant les courses de Chantilly exigent la présence de tout le personnel.

La raison ne serait pas mauvaise, en effet, si les courses de Chantilly n'avaient pas lieu dimanche, c'est-à-dire après la clôture du Congrès.

La Compagnie du Midi a refusé en principe tout congé pendant la seconde quinzaine de mai, à cause de l'organisation d'un nouveau service. Et cependant les délégués au Congrès de l'Association fraternelle des employés des chemins de fer, ont eu toute liberté d'y assister, bien que les séances eussent lieu le 17, le 18 et le 19 mai.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée avait d'abord refusé les congés, mais elle est revenue sur cette décision.

Un incident à la Chambre

Un assez vif incident s'est produit hier, dans la tribune de la Chambre réservée aux officiers.

Trois invités d'un député socialiste avaient été, faute de place ailleurs, placés dans cette tribune. Au cours de la séance, au moment où M. Guesde prononçait son discours, trois officiers de service à la Chambre entrèrent dans la même tribune.

Les premiers occupants, après quelques apostrophes indirectes aux officiers, les prirent directement à partie.

L'un d'eux, s'adressant à un officier, lui dit même :

— Tu ne parlerais pas comme ça, toi ! Sois tranquille, on ne tardera pas à te donner ta retraite proportionnelle !

Les officiers eurent le bon goût de se retirer sans répondre, mais ils saisirent de l'incident le colonel commandant le palais. Une enquête sera ouverte.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 25 Mai 1894

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni hier soir à 8 1/2 sous la présidence de M. Costes, maire.

Voici les questions intéressantes qui ont été traitées :

ELECTRICITÉ

M. le Maire expose au Conseil qu'ayant fait notifier à la Cie du gaz, par exploit du 6 mars dernier, le cahier des charges existant entre cette compagnie et la commune, et demandé l'application de l'article 59 de ce traité, la compagnie proteste, par acte d'huissier, contre la prétention d'être contrainte en vertu dudit article 59, à fournir l'éclairage par l'électricité.

Sur la proposition de M. Delpont, le Conseil renvoie cette affaire aux deux commissions, qui feront connaître leur avis sur l'urgence du procès, inévitable désormais, entre la ville et la Cie concessionnaire.

OCTROIS

M. le maire communique au conseil une dépêche du directeur des contributions indirectes, faisant connaître que la mise à la retraite d'office du préposé en chef des octrois, ne peut être prononcée avant que le conseil ait voté les appointements qui seront attribués à son successeur. Le conseil vote un crédit de 2,400 fr., représentant

jour de crainte que vous ne nous éloigniez de nous me pesait comme un crime. Il me semblait que je vous trompais.

— Vous éloigner de nous parce que vous étiez malheureux ! Y pensez-vous, Henri ?... Une semblable chose ne pouvait me venir à l'idée.

— C'est vrai, j'ai eu tort de douter de votre cœur, mais, que voulez-vous, le malheur rend méfiant et vous avez été si bons pour nous, vous et votre père que j'appréhendais toujours de perdre votre affection.

— Au contraire, mon ami, maintenant que je connais vos souffrances, je suis sûr qu'elle ne fait que doubler pour vous. Je considère votre sœur comme une martyre et non comme une coupable, et vous lui direz que, plus que jamais, elle a le droit de porter la tête haute devant les miens et moi.

Henri, violemment ému, exprima toute sa gratitude pour les paroles consolantes que venait de prononcer Pierre.

— Vous parlez de votre gratitude, Henri ? reprit Pierre en souriant doucement. Il y a un moyen bien simple de me la prouver, c'est de rendre ma fille heureuse lorsque vous serez son mari.

— Quoi !... exclama le jeune homme rayonnant, vous consentez à m'accorder la main de Mlle Jeanne ?

— Oui, j'y consens, et très volontiers. C'est même mon vœu le plus cher de vous voir unis, car j'apprécie souvent les nombreuses qualités que vous possédez et je ne doute pas que vous donniez le bonheur à mon enfant.

le traitement servi à M. Pillat, préposé actuel, qui ne vient même pas à Cahors.

MM. Costes et Combelles, rappelant la tournée récente faite par la commission des octrois, déclarent qu'il est pénible pour un maire et pour des conseillers d'être obligés d'assurer de cette façon un service public aussi important et qui va tous les jours à la dérive.

LES TRAVAUX DU SQUARE

M. Costes expose que le Conseil général a mis à la disposition de la ville les statues de Murat et de Bessières, sans toutefois contribuer à la dépense de leur installation. A ce propos, M. Daynard demande au Conseil l'approbation :

1° Du devis estimatif pour construction des deux socles devant supporter les statues de Murat et de Bessières, dont la dépense est évaluée à 1,602 fr. 55 c.

2° De voter la dépense de 500 fr. pour la pose du portail du nouveau square ;

3° De voter une somme de 346 fr. pour l'établissement de la grille qui sera placée en bordure de la rue des Tabacs.

Le rapport de M. Daynard est approuvé à l'unanimité.

LES CHALETS DE NÉCESSITÉ

M. Delpont propose ensuite l'installation immédiate, vu l'urgence, d'un urinoir dans la rue Jean-Caviolle.

M. Combelles propose à son tour que la commission des travaux publics soit chargée de rechercher tous les endroits de la ville où les chalets de nécessité devront être établis.

Sur l'interpellation de M. Séguy, M. le Maire fait connaître que dans l'enceinte des divers concours il y aura des chalets de nécessité.

* * *

Sur la proposition de M. Cayla, le conseil émet le vœu qu'une correspondance de trains soit établie sur la ligne de Villeneuve à Tonneins, afin de permettre aux voyageurs de Cahors de pouvoir se rendre à Bordeaux dans 5 heures, alors qu'il faut 8 heures par les voies actuelles.

Le même membre propose d'émettre le vœu qu'en présence de la création d'une ligne téléphonique de Paris à Toulouse, un bureau téléphonique soit établi à Cahors.

LA COLONNE FÉNELON

M. le maire annonce qu'il a reçu de nombreuses demandes pour que la colonne Fénelon soit enlevée de la place qu'elle occupe sur les Allées. A l'unanimité, le conseil vote sa démolition.

Enregistrement

M. Comte, inspecteur de 1^{re} classe de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Cahors, est nommé directeur de 3^e classe à Rodez.

Instruction primaire

Par arrêté ministériel en date du 19 mai, sont admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite :

Mlle Ruard, institutrice publique à Baladon ; M. Vidal, instituteur public à Anglars-Juillac. M. Boutary, instituteur à Mercuès, est nommé à Carnac-Rouffiac ; M. Lugol, de Bagnac, est appelé à Mercuès ; M. Ruamps, de Lacapelle-Marival va à Saint-Simon ; M. Laporte, instituteur adjoint à Labastide-Murat, est nommé instituteur adjoint à Bagnac.

— Oh ! monsieur, vous me rendez fou de joie.

— Ne deviez-vous pas, du reste, m'adresser votre demande ces jours-ci ?

— En effet, mais notre infortune, que je ne pouvais me décider à vous avouer, m'en empêchait toujours ; ainsi que je vous l'ai dit, je me faisais un scrupule de conscience de vous la cacher, car plus tard vous auriez été en droit de me reprocher mon manque de confiance.

— Je ne puis que louer votre loyauté, Henri, c'est d'un esprit droit et sincère, et, franchement, s'il faut vous l'avouer, je préfère avoir appris cela de votre bouche. Mais qu'est donc devenu le gredin qui vous a fait tant souffrir ? Vous l'avez signalé à la justice, je suppose ?

— Oui, certes. Mais ce n'est pas tout : cet homme abominable, pour compléter ses forfaits, a failli me tuer.

— Vous tuer ?

— Oui. Voici dans quelles circonstances. Rempli du désir de la vengeance, je ne pensai d'abord qu'à une chose : le retrouver et obtenir de lui une réparation du vol de notre honneur. Je ne songeais même pas alors à la perte de notre fortune. Au bout de six mois de recherches actives, je parvins à le découvrir. Il revenait de l'étranger et menait la vie à grandes guides. C'est au bois de Boulogne que je le rencontrai. Il était entouré de jeunes hommes et de jeunes femmes avec lesquels il riait et plaisantait comme si sa conscience eût été sans reproches. Je m'approchai de lui et le souffletai rudement. Le lâche refusa d'abord de se battre, mais l'ayant menacé tout bas de le livrer aux tribunaux s'il se dérobaît, il finit par accepter.

Concours littéraire

Les récompenses aux lauréats du concours de la Société des Études seront distribuées, à la salle des assises de Cahors, le 30 juin et non le 16, date fixée d'abord et que nous avons fait connaître dans notre dernier numéro.

Boucherie coopérative

Les actionnaires de l'ancienne boucherie coopérative, et les personnes qui désirent concourir à la formation d'une autre boucherie coopérative, sur de nouvelles bases, sont priés de se rendre, ce soir, à 8 h. 1/2 très précises, dans l'une des salles de la Mairie, pour jeter les bases de la nouvelle organisation et élaborer les statuts.

L'art dans les lycées

Jeudi, dans sa séance plénière, le congrès des arts décoratifs a adopté les vœux suivants sur l'enseignement de l'histoire de l'Art dans les lycées :

1° Il y a eu lieu de donner une place plus large, dans l'histoire générale, à l'histoire de l'Art ;

2° Couronner l'enseignement général par des conférences sur l'histoire de l'Art dans les classes supérieures, (rétorique ou philosophie), en s'aidant le plus possible de projections lumineuses ;

3° Inviter les professeurs de dessin à ne jamais faire dessiner d'après un modèle sans avoir préalablement expliqué aux élèves l'époque à laquelle il appartient et le caractère qui en constitue la beauté.

4° Encourager les visites aux monuments et aux musées, sous la direction des professeurs d'histoire et de dessin.

5° Demander que dans l'imagerie scolaire et dans l'exécution des illustrations des livres scolaires on ne perde jamais de vue qu'elles doivent concourir à l'éducation esthétique de l'enfant.

Procédés pour rendre les chaussures imperméables

1^{er} Procédé. — On fait dissoudre à chaud 25 grammes de caoutchouc pur dans 200 grammes d'huile de baleine, puis on y ajoute 225 grammes de saindoux ; on agite bien, et quand le mélange est parfait, on retire du feu et on ajoute, en remuant toujours, 50 grammes d'essence de térébenthine. On laisse refroidir. Pour s'en servir on expose au feu les chaussures enduites de cette excellente graisse pour lui bien faire pénétrer le cuir.

2^o Procédé plus simple. — On fait bouillir ensemble dans 250 grammes d'huile de lin, 60 grammes de suif de mouton, 30 grammes de cire et 5 grammes de résine, puis on applique cette composition un peu chaude sur les chaussures avec une brosse et on aura les pieds à l'abri de l'humidité.

Procédé pour empêcher les chaussures mouillées de se rétrécir

Au lendemain d'un jour de pluie, on a quelquefois toutes les peines du monde pour remettre ses chaussures. Voici un moyen bien simple d'éviter ce désagrément. Dès que vous aurez quitté vos chaussures, remplissez-les d'avoine. Le grain absorbera l'eau et, augmentant de volume par le fait de cette imbibation, fera l'office d'une forme qui élargira l'entrée de vos chaussures. Essayez, et vous vous en trouverez bien.

— Vous étiez bien bon d'exposer votre vie pour un pareil chevalier d'industrie. Moi, je l'eusse tout bonnement signalé aux agents comme un escroc. On ne se bat pas avec ces gens-là.

— Peut-être aurais-je dû agir comme vous le dites, au lieu de remettre à plus tard ma plainte au parquet ; mais je le répète, je ne songeais pour le moment qu'à vengr le déshonneur de ma pauvre Alice. Le combat eut lieu, et ce coquin, craignant pour lui, me porta, en dehors de toutes les règles du duel, un coup d'épée qui me traversa la poitrine de part en part et me cloua sur mon lit pendant trois grands mois.

— L'assassin !

— Sa félonie fut si flagrante que tous, jusqu'à ses témoins le désavouèrent pour un des leurs. Il fut même question de lui intenter une action en justice. Mais il n'en donna pas le temps et s'empressa de quitter Paris le jour même. Il était reparti à l'étranger commettre sans doute de nouvelles infâmies, car il était coutumier du fait.

J'appris en effet plus tard, en recherchant vainement sa trace, que ce titre de vicomte de Varennes ne lui appartenait pas le moins du monde, qu'il se nommait simplement Antoine Mouchot, et était le fils d'un ancien avoué, M. Désiré Mouchot qu'il avait commencé par ruiner et mettre sur la paille, à telle enseigne que le pauvre homme s'était vu forcé, pour vivre, d'accepter une place de commis dans un des bureaux du Mont-de-Piété.

Je sus aussi que nous n'étions pas ses premières victimes, mais que, après notre affaire, il avait abandonné son titre d'emprunt pour s'affubler d'un autre non moins faux, celui de comte de Rose-

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Fournel, conseiller à la cour d'appel d'Agen ; assesseurs : MM. Fieuzal et Bouisset, juges.

Audience du 24 mai

Affaire Cirac-Besse-Coudert. — Vols qualifiés

Le 12 avril 1893, à son retour de la foire de St-Sozy, Valeille, domicilié à Puyjadou, commune de St-Sozy, constata que des malfaiteurs s'étaient introduits dans sa maison avec escalade et effraction, et lui avaient soustrait une somme de 700 fr., des chemises et divers objets mobiliers.

Le même jour, les époux Gramat, leurs voisins, demeurant à Malpas, commune de St-Sozy, à leur retour de la même foire, constatèrent aussi que des voleurs s'étaient introduits dans l'habitation par les mêmes moyens, qu'ils leur avaient soustrait notamment un revolver et des bijoux, parmi lesquels une paire de boucles d'oreille.

Dans la nuit du 13 au 14 avril de la même année, à Monceaux, deux vaches étaient soustraites dans l'étable attenant à l'habitation du sieur Gérard Goutenègre et mises en vente à la foire de Meyssac, découvertes par deux voisins du plaignant qui s'étaient mis à la recherche des bêtes disparues, les deux voleurs prirent la fuite et ne purent être arrêtés.

Besse et Cirac nient être les coupables de ces trois vols ; mais les témoins affirment les avoir vus le 12 avril près de la maison Valeille où le vol a été commis. D'autres témoins affirment que Besse et Cirac ont bien conduit à la foire de Meyssac les deux vaches volées, dans la nuit du 13 au 14 avril.

Le 1^{er} mai 1893, le nommé Lavergne, métayer à Lacombe-St-Georges, commune de Bétaille, en rentrant de la foire de Vayrac, constata que des malfaiteurs avaient pénétré, à l'aide de fausses clefs dans sa maison, que les armoires avaient été fouillées et qu'une grande quantité de linge avait disparu.

Lavergne se mit à la recherche des voleurs. De suite, il découvrit des sacs de linge cachés dans un champ de seigle, et aidé de deux voisins, il fouilla un petit bois situé à 150 m. de sa maison, et ne tarda pas à découvrir Cirac qui était blotti sous un chêne et qui prit la fuite, mais qu'on parvint à arrêter. Fouillé, Cirac fut trouvé nanti d'une cravate et d'un coco appartenant à la jeune Lavergne. Il avoua avoir commis le vol avec un complice dont il ne voulut pas donner le nom. Au cours de l'instruction, Cirac est revenu sur ses aveux et a prétendu qu'il avait rencontré un inconnu qui lui avait donné divers objets appartenant à Lavergne.

A la date du 13 mai, Lavergne trouva dans les champs un revolver et un ciseau à froid que Cirac avait jetés en prenant la fuite. Ce revolver a été reconnu par Gramat comme étant celui qui lui avait été volé le 12 avril, et quant au ciseau, il s'adapte exactement aux empreintes relevées après les vols chez Gramat et chez Valeille.

Le 2 octobre dernier, en présence de Valeille et des époux Gramat, des perquisitions furent pratiquées au château de Chauvac, habité par Coudert, au service duquel étaient Besse et Cirac. On fit la découverte de 4 chemises que Valeille reconnût pour siennes et des boucles d'oreille en or qui furent reconnues par les époux Gramat comme leur ayant été soustraites.

Les chemises étaient dans l'armoire de Coudert, et au moment de la découverte, la femme Coudert affirma énergiquement qu'elles appartenaient

monde.

— Hein ! que dites-vous ?... de Rosemonde ! s'écria Pierre qui eut un sursaut en entendant prononcer ce nom.

— Oui, de Rosemonde, répéta Henri, le connaissez-vous, par hasard ?

— Si je le connais ? reprit Pierre avec une ironie amère, ah ! oui, je le connais !...

Mais revenant aussitôt à son ton habituel :

— Un peu... pas personnellement... d'en avoir entendu parler.

— Vraiment ! en quelles circonstances ?...

— En de mauvaises, très mauvaises, et qui malheureusement me touchent de fort près.

— Etrange coïncidence !

— En effet, c'est un bien étrange coïncidence, dit Pierre comme se parlant à lui-même. Mais continuez, Henri, je vous prie.

— Ma foi, je n'en dirai guère davantage sur son compte, si ce n'est qu'on l'a vu en Angleterre tantôt à Londres, tantôt ailleurs, vivant toujours largement, sans qu'on sût exactement d'où provenaient ses moyens d'existence. Si j'eusse alors possédé de quoi entreprendre ce voyage, je serais parti pour là-bas ; mais hélas ! l'argent m'a toujours manqué, et j'ai dû rester ici à ronger mon frein.

Cependant je n'en ai pas fini avec lui, et si jamais il se retrouve devant moi, je me promets bien de tirer de lui une vengeance éclatante.

— Laquelle ?

(A suivre)

naient à son mari, que c'était elle qui en avait acheté la toile et qui les avait confectionnées. Il fallut que Valeille expliquât qu'il reconnaissait la toile qui avait été fabriquée chez lui, et ne ressemblait pas à celle des autres chemises de Coudert et que, de plus, elles avaient été démarquées, mais qu'on voyait encore la marque M.-V. Coudert, dans la suite, a imaginé et essayé d'étayer, par le témoignage de sa domestique, une ridicule histoire de substitution.

Les trois accusés ont les antécédents judiciaires les plus mauvais ; ils ont, tous les trois, encouru des condamnations pour vol.

Après l'interrogatoire des accusés, on procède à l'audition des témoins, au nombre de trente.

Verdict

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes, la cour condamne :

Cirac à 10 ans de réclusion et 20 ans de surveillance ;

Besse à 5 ans de réclusion et 20 ans de surveillance ;

Coudert à 10 ans de réclusion et 20 ans de surveillance.

Ministère public : M. Fournié, substitut.

Défenseurs : pour Cirac, M^e Marquès ; pour Besse, M^e Besse ; pour Coudert, M^e Bourdin.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. Sendrau, curé de St-Cirice, est nommé curé d'Espère.

M. Issaly, vicaire de Dégagnac, curé de Puy-Calvel.

M. Montillet, vicaire de Gignac, vicaire de Bétaillé ;

M. Miquel, nouveau prêtre, vicaire de Dégagnac ;

M. Roussies, nouveau prêtre, vicaire de Gignac ;

M. Salles, nouveau prêtre, vicaire de Payrac ;

M. Four, nouveau prêtre, vicaire de Miers ;

M. Cougot, nouveau prêtre, vicaire de Salvezou ;

M. Liarsou, nouveau prêtre, vicaire de Labéraudie.

Aviron cadurcien

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au siège de la société, rue J.-F. Caviolle.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Blin, président semestriel

Séance du 21 mai 1894

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale : 1° Dans une brochure publiée à New-York sous le titre : *The chronology of the Cathedral churches of France*, quelques renseignements sur la cathédrale de Cahors ; 2° Dans le *Journal d'hygiène*, n° 921, la reproduction d'un article d'un de nos confrères, M. L. Combarieu : *Précautions prises par une ville du Quercy, pour se préserver de la peste aux XVII^e et XVIII^e siècles*, emprunté au *Bulletin* de la Société des Études.

Il dépose également un ouvrage offert par notre confrère M. Larroumet, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, ayant pour titre : *Nouvelles études de littérature et d'art*.

La Société remercie M. Larroumet de son gracieux hommage.

M. le secrétaire général donne lecture du rapport de la 4^e section du concours ouvert par la Société (œuvres littéraires en français).

M. le président communique trois lettres qu'il vient de recevoir et par lesquelles MM. Béral, sénateur, Rey et Talou, députés, offrent des médailles de vermeil, pour être décernées aux lauréats du concours.

M. Greil donne lecture d'une analyse sur l'*Histoire de la Vicomté de Turenne*, intéressant le Quercy, par René Fages.

Le présent procès-verbal est adopté avant de lever la séance.

Les cantonniers

L'administration supérieure des ponts et chaussées a envoyé des instructions aux chefs de service départementaux pour que les cantonniers, dans toutes les régions où les besoins de la culture exigent des travailleurs supplémentaires, soient mis d'office en congé pendant deux mois de l'été, au lieu de trente jours facultatifs accordés jusqu'ici.

Ces modestes et utiles employés pourront ainsi participer aux travaux des champs et des récoltes sans autorisation spéciale.

Vexations allemandes

Mayence, 24 mai.

Contrairement à ce qui a été annoncé, les deux Français venant de Reims, arrêtés à Mayence sous l'inculpation d'espionnage, n'ont pas été remis en liberté. On les a extraits de leur prison et on les a conduits à l'endroit où ils prenaient des photographies, où la scène a été reconstituée.

Ces jeunes gens se sont prêtés de bonne grâce à ce qu'on leur demandait et ont donné les explications qu'on exigeait ; puis ils ont été incarcérés de nouveau.

La haute cour de Leipzig est désormais char-

gée de l'affaire. C'est elle qui décidera s'il y a lieu de poursuivre ou de libérer les deux Français.

Déraillement d'un train

Limoges, 23 mai.

Hier soir, à huit heures, le train supplémentaire n° 1646, composé de deux locomotives et de quatorze voitures, toutes bondées de voyageurs qui revenaient de la foire de la Saint-Loup, à Limoges, était arrivé au dixième kilomètre, entre Couseix et Limoges, lorsqu'un wagon dérailla à un endroit où se trouve une courbe très accentuée, le train marchant à une bonne vitesse.

La deuxième machine déraillait bientôt à son tour, entraînant les autres voitures.

Du rapport du chef de train, il résulte que l'accident a été causé par la rupture des chaînes d'attelage qui reliaient le tender de la deuxième locomotive au reste du train.

On compte un mort et une dizaine de blessés.

Gourdon

Coïncidant avec celle de Souillac, notre foire dite de la Pentecôte qui a été tenue samedi dernier, a été médiocre ; néanmoins les divers marchés étaient assez bien approvisionnés et il s'y est traité même quelques affaires.

On nous signale une légère baisse sur les bœufs d'attelage qui étaient moins recherchés qu'aux marchés précédents. Il s'est cependant fait quelques ventes dans les prix de 475 à 750 fr. la paire.

Quant aux bœufs gras, ils ont valu de 38 à 43 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras trouvaient acquéreurs à 38 fr. 50 les 50 kilos : ceux destinés à l'élevage se sont vendus à des prix rémunérateurs pour les propriétaires.

La halle aux grains était bien approvisionnée pour la saison.

Voici la mercuriale de la foire :

300 hectolitres de blé 1^{er} qualité, vendus au prix moyen de 17 fr. 10 l'hectolitre.

120 hectolitres de seigle vendus au prix moyen de 15 fr. 20 l'hectolitre.

80 hectolitres de maïs vendus au prix moyen de 13 fr. 10 l'hect.

160 hectolitres d'avoine vendus au prix de 10 fr. 60 l'hect.

500 hectolitres de noix vendus au prix de 8 fr. l'hect.

150 hectolitres de pommes de terre vendus au prix de 5 fr. 20 l'hect.

La volaille a valu 0 fr. 90 la livre.

Les œufs se sont vendus 0 fr. 60 la douzaine.

On ne nous a signalé ni vol ni accident.

Felzins

Chaque année, depuis déjà longtemps, M. Jacques Latapie, propriétaire à Mouty, commune de Felzins, est victime d'empoisonnement d'animaux domestiques. Il n'a jamais pu découvrir l'auteur de ces faits délictueux qui lui causent un préjudice considérable.

Le 20 mai courant, il a trouvé dans sa basse-cour cinq poules ou poullets empoisonnés.

On avait introduit des bouts d'allumettes chimiques dans des grains de maïs, et le phosphore a empoisonné les volatiles.

Des soupçons graves pèsent sur une mégère du voisinage.

La justice informe.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 26 mai 1894

Naissances

Flaujac Marguerite, rue des Trois-Bandus 12.
Magné Louis, rue des Mirepoises, 11.
Maury Louis, rue Nationale, 32.
Bonassie Angèle, rue Chanterrie, 3.
Valmaure Paul, rue St-Maurice, 4.

Mariages

Vayssières Pierre, horticulteur, et Garrigues Marie.

Décès

Dubarry Bernard, maçon, 34 ans, rue Fondue-Haute, 13.
Planacassagne Étienne, 25 ans, célibataire, rue St-Barthélemy, 29.
Crayssac Marianne, 78 ans, épouse Besse, rue de Fouilhac, 9.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 24 et 27 Mai 1894

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Franc Contois (P. R.)	Leroux.
Mireille (Ouvverture)	Gounod.
Le Bravo (Valse)	Salvayres.
Lakmé (Fantaisie)	Léo Delibes.
La Frileuse (Mazurka)	Maignés.

THÉÂTRE DE CAHORS

Quelle délicieuse soirée ont passé jeudi les amoureux de Racine. Mme Marie-Laurent, confrencière et tragédienne nous a également tenu sous le charme par l'élégance de son langage, la finesse de ses jugements sur les héroïnes de Racine, dans une causerie des plus intéres-

santes, et quelques instants plus tard, elle a montré toute sa puissance dramatique dans *Athalie*, qu'elle a supérieurement interprétée. La salle était comble, et les applaudissements enthousiastes ont prouvé à Mme Marie-Laurent que le public cadurcien sait dignement rendre hommage aussi bien aux grandes interprètes de la tragédie classique qu'aux grands dévouements.

* *

La campagne lyrique est ouverte au théâtre de Cahors. M. Guyot nous a donné, mardi, la *Favorite*, cette pierre de touche de tous les débuts. D'un seul coup, on a pu apprécier la valeur de tous les artistes, et ce jugement n'est pas trop défavorable. Bonne falcon, bon baryton, basse suffisante, nous n'en dirons pas autant du ténor, dugazon agréable, voilà les premières impressions du public nombreux qui a assisté à la représentation de mardi, et que M. Guyot saura bien retenir, espérons-le.

* *

Mardi 29 Mai 1894

MADAME SANS-GÈNE

Pièce nouvelle en 4 actes, dont un Prologue

PAR LA

Troupe du Théâtre du Vaudeville

Madame Sans-Gêne, l'amusante et spirituelle comédie de Sardou et Moreau, va faire son apparition en province. Cet ouvrage qui, à la deux centième représentation, attire la même affluente de public que les grands succès en attirant au début de leur carrière, présentait de grosses difficultés à monter et à transporter en tournée, par le nombre des artistes, par le luxe des costumes, de la mise en scène, par les mille détails qui font de ce spectacle un des plus intéressants que puisse offrir le théâtre, il paraissait presque impossible de mettre ce projet à exécution. Grâce à l'heureuse initiative des directeurs du Vaudeville, MM. Albert Carré et Porel, toutes ces difficultés se sont trouvées aplanies.

Offrir au public de province une troupe de premier ordre telle que la troupe du Vaudeville, une mise en scène, des costumes, des accessoires, des meubles, pouvant encadrer dignement ce remarquable ouvrage, tel a été le but de ces deux habiles directeurs et le public leur en saura gré.

Rien n'a été épargné, comme au Vaudeville, cette cour luxueuse et brillante, où maréchaux, ministres, généraux, académiciens, courtisans, laquais, se meuvent en d'éclatants costumes au milieu des reines, des dames d'honneur, qui, parées de gracieux vêtements néo-grecs à la mode de l'époque, font de ce tableau un des plus curieux qu'il soit possible d'imaginer.

Tout cet ensemble, plein de rire et de mouvement, sera reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude.

Rien de pittoresque aussi comme ce tableau populaire du premier acte où l'émotion va grandissante et où le terrible et l'esprit tiennent une si grande place.

Rien n'a été négligé non plus pour la reconstitution historique du cabinet de Napoléon I^{er}.

La troupe du théâtre Vaudeville, nous l'avons dit, est de premier ordre. C'est d'abord la gracieuse et spiritueuse Gabrielle Berny, MM. Chataud, Paul Plan, Bernès, Berny, Camis, Mondolot, M^{mes} Murger, Simiac, Despernay, Duriez, etc. Citer ces noms connus et aimés c'est dire que l'interprétation sera à la hauteur de l'œuvre.

D'ailleurs les soins administratifs confiés à M. de Langlay, voilà une garantie pour le public de la province qui connaît et estime cet habile et consciencieux administrateur.

La régie générale est sous la direction de M. Bernès, également connu comme directeur d'importantes tournées et comme artiste du Vaudeville.

En un mot, nous croyons que jamais spectacle plus brillant, plus intéressant, plus sain et plus à même d'être vu par tous, par tous, nous insistons sur ce mot, n'aura été donné par une troupe en tournée.

Bien des gens ne se doutent pas qu'un de nos aliments les plus usuels est en même temps un des meilleurs reconstituants des forces. Le Tapioca contient en effet plus d'azote qu'un grand nombre de médicaments quelquefois fort chers. Le principal est de se procurer un bon Tapioca, et à ce titre le Tapioca Rils n'a plus de réputation à faire.

A VENDRE

A SUITE DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

LE FONDS

de la Boucherie Coopérative et Commerciale

Sis à Cahors, place Galdemar n° 2.

(Installation et matériel complètement neufs.)

S'adresser à M. Périès, 7 rue Fénélon, Cahors.

Il est important que l'enfant ait un organisme en bon état lorsqu'il atteint l'âge adulte ; la santé de l'homme dépend du développement physique. Si votre enfant est débile, il deviendra un homme affaibli, anémié, toujours en danger de quelque affection chronique et exposé à toutes les maladies.

Si vous observez en lui cette tendance à l'affaiblissement, vous pouvez être certain que l'*Emulsion Scott* à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude lui sera extrêmement salutaire. Ce sera en même temps qu'un aliment puissant un préservatif contre les rhumes, refroidissements, etc. En un mot, l'*Emulsion Scott* répond à tous les besoins des enfants qui grandissent.

L'*Emulsion Scott* se vend partout.

Vous qui vous plaignez toujours de votre santé, qui avez essayé de tous les médicaments sans succès, vous qui voyez tout en noir, faites encore un essai avec les Pilules Suisses.

Beaucoup de personnes sont malades, et éprouvent des *malaises indéfinissables* parce qu'elles ont, sans le savoir, une nutrition allanguee et déficiente qui retient au sein de l'organisme une foule de matières nuisibles qui y séjournent au lieu d'être expulsées rapidement. Pour se guérir, elles n'ont qu'à faire usage de la *Tisane Dussolin*. C'est en même temps un excellent *dépuratif* qui guérit les *maladies du sang et des humeurs* et agit comme *antiglaireux, antibilieux et régénérateur des forces*. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom *Tisane Dussolin*. Dépôt général à Paris, pharmacie Derqueq, 24, rue de Charonne.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment : Comptes de dépôts de Fonds à intérêts, avec ou sans service de Chèques ; Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non ; Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts ; Ordres de Bourse en France et à l'Étranger ; Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres ; Souscriptions ; — Garde de Titres ; Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers ; Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Reçus sur la France et l'Étranger ; Crédits documentaires ; Avances sur Marchandises et sur connaissements ; Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger ; Renseignements divers ; Services de Correspondant ; Assurances, etc. La Société a 160 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Lot

Demande en réunion de concessions de mines

AVIS

Par quatre pétitions, en date du 10 avril 1894, adressées respectivement à MM. les Préfets de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Lot et du Puy-de-Dôme, la Société générale française d'exploitation et de traitement des minerais, dont le siège social est à Paris, 35, rue Boissy d'Anglas, représentée par M. Coffinières de Nordeck, président de son Conseil d'administration, sollicite l'autorisation de réunir à la concession de mines de plomb argentifère, cuivre et métaux connexes de Bouillac (Aveyron et Lot) qu'elle possède depuis 1891, les concessions de même nature de St-Barthélemy-le-Plein (Ardèche), Asprières (Aveyron) et Villevieille (Puy-de-Dôme).

Le tableau suivant indique, pour les diverses concessions ci-dessus dénommées, la nature des substances concédées, la date de l'acte institutif, le nom du concessionnaire primitif, l'étendue et la situation :

NOMS DES CONCESSIONS	SUBSTANCES CONCÉDÉES	DATES des actes institutifs	NOMS des concessionnaires primitifs	ÉTENDUE des concessions Hectares.	COMMUNES sur lesquelles s'étendent les concessions	ARRONDISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
Bouillac	Plomb argentifère, cuivre et métaux connexes	10 janvier 1883	Benoit, Jean-Louis	638	Bouillac, Livinhac-le-haut..... Cuzac	Villefranche Figeac	Aveyron Lot
St-Barthélemy-le-Plein	Galène, blende et minerais connexes.	15 décem. 1892	Sté générale française d'exploitation et de traitement des minerais.	1.186	St-Barthélemy-le-Plein, Colombier-le-vieux, Etaples, Lemps, St-Jean-de-Muzols, Tournon....	Tournon	Ardèche
Asprières.....	Cuivre, zinc, plomb argentifère et autres métaux connexes.....	8 sept. 1884	Philipp Bennett Power	636	Bouillac, Asprières	Villefranche	Aveyron
Villevieille.....	Plomb argentifère.	15 janv. 1868	Dame Marie-Madeleine-Félicité de Luillier d'Orcières, veuve du comte Hector de Genestet de St-Didier	517.60	Bromont-Lamothe, la Goutelle	Riom	Puy-de-Dôme

Le Préfet du Lot, chevalier de la Legion d'honneur,
Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880 ;
Vu le décret du 23 octobre 1852,

ARRÊTE :

Le présent avis sera affiché, pendant deux mois, à Cahors, Figeac et Cuzac.
Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux de département.
Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et celle de.. église.., à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition est déposée à la Préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Certificat d'affiche et de publication

Le Maire de la commune de certifie :

- 1° Avoir fait afficher le présent avis, pendant deux mois consécutifs, du au ;
- 2° L'avoir fait publier, tant à la porte de la mairie qu'à celle d..église.., à l'issue de l'office, les dimanches

Le 189 .